

Gestion des stages

Deux documents-clés et deux personnes-ressources assurent la liaison entre le milieu professionnel et l'établissement scolaire.

Une convention type entre :

- l'élève-stagiaire (et ses parents s'il est mineur) ;
- l'établissement scolaire ;
- le milieu professionnel.

Elle comprend principalement les informations suivantes :

- l'identité des partenaires ;
- leurs droits, leurs devoirs et leurs engagements ;
- des précisions matérielles et pratiques ;
- des indications sur les responsabilités ;
- des informations sur les assurances.

Un carnet de stage qui

- accompagne l'élève sur le lieu de stage ;
- est tenu par l'élève, le tuteur/trice et le maître de stage ;
- constitue le moyen de communication entre les partenaires ;
- reprend :
 - ✓ un exemplaire de la convention ;
 - ✓ le type de stage ;
 - ✓ les objectifs du stage (apprentissage, application, évaluation) ;
 - ✓ les aptitudes et compétences professionnelles visées ;
 - ✓ le calendrier et les horaires ;
 - ✓ les modalités d'évaluation du stage.

Les stages sont effectués gratuitement par les élèves.

Toutefois, des indemnités pour les frais réellement exposés et des libéralités sont possibles dans le respect de la loi sur le travail, pour autant qu'elles soient mentionnées dans la convention de stage.



Le tuteur

- est désigné par le milieu professionnel ;
- est la référence de l'élève sur le lieu de stage ;
- garantit la bonne exécution de la convention de stage ;
- accueille le jeune, supervise ses activités ;
- prévient l'établissement scolaire en cas de nécessité ;
- évalue régulièrement la formation pour permettre au stagiaire de s'améliorer.

Le maître de stage

- est le membre du personnel enseignant responsable de la préparation, de l'accompagnement et de l'évaluation de l'élève ;
- s'occupe des contacts avec le tuteur/trice chargé de la guidance de l'élève ;
- rend visite au stagiaire et contacte le tuteur/trice de manière régulière.

Quelles périodes de stages ?

- Pendant la période scolaire et les horaires d'école (sauf exception et après décision du Conseil de classe).
- Avec un maximum de 40h/semaine et 8h/jour
- L'intervalle entre deux journées de stage doit être de 12h consécutives au moins.
- Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23h et 6h) sont interdits.
- Si des stages sont organisés le dimanche, ils ne pourront l'être qu'un dimanche sur deux.

STAGES

Petit guide pratique

Enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4



Pourquoi des stages ?

- Les stages, qui font déjà souvent partie de la formation de l'élève, deviennent désormais obligatoires pour certains métiers et donc indispensables pour obtenir le certificat de qualification.
- L'immersion d'un jeune dans un contexte réel facilite sa future insertion socio-professionnelle et diminue l'éventuel décalage entre la formation en école et les réalités du monde du travail.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

Quels sont les différents types de stage ?

Que devrait apporter une période de stage ?

Au niveau du parcours d'apprentissage du métier :

- développer, renforcer ou tester la maîtrise de compétences du métier étudié ;
- mettre le jeune face à une variété de tâches et de situations concrètes qui sont à sa portée ;
- réaliser des travaux difficilement exécutables en milieu scolaire, notamment à l'aide d'équipement non utilisé à l'école ou de matériel de pointe ;
- familiariser le jeune au milieu professionnel, au travail en équipe et à la culture d'entreprise.

Au niveau du stagiaire :

- inviter le jeune à exercer ses facultés d'adaptation, son sens des responsabilités et son esprit d'initiative ;
- motiver le jeune grâce à un contexte qui donne du sens à ses apprentissages ;
- aider le jeune dans ses choix et projets (études, formation, carrière).

L'organisation des stages a dorénavant son cadre légal, qui les harmonise.

Il est prévu que les stages s'effectuent individuellement ou en très petits groupes de maximum 5 élèves.



	Observation et initiation	Pratique accompagnée	Pratique en responsabilité
Objectifs	<p>Découvrir un ou plusieurs métier(s)</p> <p>S'initier à des activités professionnelles</p>	<p>Découvrir le monde professionnel et confirmer un choix</p> <p>Mettre en œuvre les compétences acquises à l'école</p>	<p>Permettre à l'élève d'acquérir et de perfectionner la maîtrise du métier</p>
Public-cible	<p>Élèves de la 1^{ère} année à la 7^{ème}</p>	<p>Élèves de 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année (TQ et P)</p>	<p>Élèves de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année (TQ et P)</p>
Activités	<p>Observation d'activités professionnelles et essais encadrés</p> <p>Rencontre et échanges avec des travailleurs</p>	<p>Exécution accompagnée de tâches de plus en plus complexes selon le programme d'études</p>	<p>Exécution, en autonomie, de tâches de plus en plus complexes selon le programme d'études</p>
Autonomie	<p>Faible: pas de participation réelle au travail</p>	<p>Modérée : travail sous la guidance du milieu professionnel</p>	<p>Élevée : travail supervisé par le milieu professionnel</p>